



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Rédigé en collaboration avec l'Agence de santé publique du Canada.

Tuberculose

ENJEU



Pour la plupart des Canadiens, le risque de contracter la tuberculose est minime. Toutefois, on rapporte chaque année quelque **1 600 nouveaux cas de tuberculose au Canada**. Il importe donc de connaître les symptômes de la maladie et de savoir comment réduire les risques.

La tuberculose, qu'on appelait autrefois consommation, est connue depuis des siècles. C'est une maladie grave qui s'attaque habituellement aux poumons, mais qui peut aussi toucher d'autres parties du corps, dont les ganglions lymphatiques, les reins, les voies urinaires

et les os. Bien que la tuberculose soit curable grâce aux antibiotiques, elle demeure un problème sanitaire majeur. En 2010, on a signalé à travers le monde près de 1,4 million de décès **causés par la tuberculose**.

TRANSMISSION DE LA TUBERCULOSE

La tuberculose est moins contagieuse que des maladies comme **la grippe** et **la varicelle**. La bactérie **tuberculeuse** ou *Mycobacterium tuberculosis* se propage dans l'air lorsqu'une personne atteinte de tuberculose évolutive des poumons ou des voies respiratoires expire (lorsqu'elle tousse, éternue, chante, joue d'un instrument ou, dans une moindre mesure, parle).

Pour contracter cette infection, il faut habituellement être en contact fréquent avec une personne atteinte de tuberculose évolutive, notamment en passant plusieurs heures avec elle, tous les jours. On ne peut pas contracter la tuberculose en donnant une poignée de main, en s'assoiant sur un siège de toilette ou en partageant la vaisselle utilisée par une personne tuberculeuse.

TUBERCULOSE : INFECTION ET MALADIE

La plupart des personnes exposées au bacille tuberculeux ne développent pas la maladie. Dans certains cas, le système immunitaire parvient à détruire le bacille. S'il n'y parvient pas, le bacille peut demeurer à l'état dormant. On parle alors d'infection tuberculeuse. La personne infectée n'a pas de symptômes, n'est pas malade et ne peut transmettre la maladie.

La personne infectée par le bacille tuberculeux peut développer la tuberculose si son système immunitaire ne parvient pas à empêcher le bacille de proliférer. Le risque culmine dans les deux premières années suivant l'infection. Si elles ne sont pas également infectées par le VIH, environ 10 % des personnes souffrant d'infection tuberculeuse développeront la tuberculose au cours de leur vie. Les personnes infectées par le VIH sont plus susceptibles de développer la maladie.

SYMPTÔMES, DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT



Voici certains des symptômes de la tuberculose pulmonaire :

- toux persistante (plus de trois semaines)

- douleurs à la poitrine
- toux accompagnée de sang ou d'expectoration
- faiblesse ou fatigue extrême
- perte de poids
- perte d'appétit
- frissons
- fièvre
- sueurs nocturnes

Si vous toussiez, vos expectorations (mucosités) pourraient contenir des bactéries tuberculeuses. Votre médecin pourra alors prendre un échantillon de ces expectorations pour analyse et vous faire passer une radiographie pulmonaire. Si vous êtes atteint de tuberculose, un traitement sera nécessaire pour détruire les bactéries tuberculeuses.

Toute personne atteinte de tuberculose doit prendre des antibiotiques pendant au moins six mois afin de détruire tous les bacilles tuberculeux. Si elle ne le fait pas, elle risque de transmettre la maladie et de développer une souche du bacille résistant aux médicaments.

La tuberculose résistante aux médicaments est plus difficile et coûte plus cher à traiter. Si le bacille résiste aux deux meilleurs antibiotiques de première intention, il s'agit du bacille multirésistant. S'il résiste aux meilleurs antibiotiques de seconde intention, il s'agit alors du bacille ultrarésistant.

Si vous ne présentez aucun symptôme, mais croyez avoir été exposé au bacille tuberculeux ou savez pertinemment que vous l'avez été, une infirmière peut vous faire subir un test cutané pour déterminer si vous êtes infecté. Une infime quantité de protéine tuberculeuse non infectieuse est injectée sous la

surface de la peau. L'infection se constate par l'enflure et le durcissement (induration) du site d'injection dans les 48 à 72 heures. Si vous êtes atteint d'une infection tuberculeuse, vous devrez peut-être subir d'autres tests ou passer une radiographie pulmonaire pour déterminer si vous êtes atteint de tuberculose.

Si le test démontre que vous êtes atteint d'une infection tuberculeuse, mais non de la tuberculose, il est important de protéger votre système immunitaire afin d'éviter qu'il s'affaiblisse. Les médicaments anti-tuberculose (antibiotiques) aideront votre système immunitaire à lutter contre les bactéries tuberculeuses et à prévenir la tuberculose active. Discutez avec votre professionnel de la santé pour savoir si vous devez prendre des médicaments anti-tuberculeux. Il importe aussi de déterminer si vous êtes infecté par le VIH. Si vous l'êtes, vous devez prendre des précautions spéciales afin d'éviter d'être infecté ou de contracter la maladie.

FACTEURS DE RISQUE

VIH/SIDA

Le VIH et le sida affaiblissent le système immunitaire. Ce sont les deux plus importants facteurs de risques associés à l'infection tuberculeuse et à la tuberculose. Si la personne qui a contracté une infection tuberculeuse souffre du VIH ou du sida, elle est de 50 à 170 fois plus susceptible de développer la maladie. Toute personne infectée au VIH devrait donc subir un test de dépistage de la tuberculose.

Inversement, toute personne souffrant d'une infection tuberculeuse ou de la tuberculose devrait subir un test



VOTRE SANTÉ ET VOUS



de dépistage du VIH pour les raisons suivantes :

- pour déterminer s'il convient de lui administrer un traitement contre le VIH;
- pour aider à choisir le meilleur traitement si elle est également infectée par le VIH.

Risque accru associé à l'infection tuberculeuse



Certains Canadiens sont plus vulnérables à l'infection tuberculeuse. Il s'agit :

- de quiconque a été en contact étroit avec une personne qui est ou pourrait être atteinte de tuberculose évolutive (personnes partageant le même espace de vie);
- de quiconque a des antécédents de tuberculose évolutive ou dont la radiographie semble indiquer une tuberculose antérieure, mais qui n'a pas reçu de traitement adéquat;
- de quiconque vit dans **une collectivité autochtone où le taux de tuberculose** ou d'infection tuberculeuse est élevé;

- des pauvres, surtout les sans-abri en milieu urbain;
- de quiconque réside en établissement correctionnel ou de soins de longue durée.

Quiconque travaille avec ces groupes, y compris les travailleurs de la santé et le personnel correctionnel, est vulnérable à l'infection tuberculeuse.

Risque accru associé à la tuberculose

De façon générale, la personne dont le système immunitaire est déficient est plus susceptible de développer la tuberculose après avoir été infectée. D'autres facteurs contribuent à affaiblir le système immunitaire et à accroître le risque de contracter la tuberculose, notamment :

- le VIH et le sida;
- une greffe d'organe (à cause des immunosuppresseurs);
- un type de maladie pulmonaire appelée silicose;
- une insuffisance rénale chronique nécessitant une dialyse;
- **un cancer** de la tête ou du cou;
- une infection au bacille tuberculeux au cours des deux dernières années;
- une radiographie pulmonaire montrant des signes de tuberculose antérieure;

- un traitement aux stéroïdes appelés glucocorticoïdes;
- un traitement aux inhibiteurs du facteur de nécrose tumorale alpha (TNF-alpha) (personnes souffrant de maladies auto-immunes comme la polyarthrite rhumatoïde);
- le diabète sucré (tous types);
- un poids insuffisant (indice de masse corporelle inférieur à 20) pour la plupart;
- une première infection au bacille tuberculeux avant l'âge de 5 ans;
- le tabagisme (un paquet par jour ou plus).

RÉDUIRE LES RISQUE

Si vous faites partie d'un groupe vulnérable, croyez avoir été exposé au bacille tuberculeux ou présentez des symptômes de la maladie, consultez un professionnel de la santé.

Si le diagnostic confirme que vous êtes atteint de tuberculose, il est essentiel de suivre le traitement au complet afin de protéger les autres et de réduire le risque de développer une souche du bacille résistante aux médicaments.

RÔLE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En tant que principal partenaire fédéral, l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), de concert avec des experts des gouvernements et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, coordonne et soutient la surveillance, l'élaboration de directives et le renforcement des capacités associés à la lutte antituberculeuse au Canada. L'ASPC coédite, avec

l'Association pulmonaire du Canada et la Société canadienne de thoracologie, les *Normes canadiennes pour la lutte antituberculeuse*, un document utilisé partout au Canada.

Au Canada, la prévention et le suivi de la tuberculose relève des provinces et territoires. Les territoires sont seuls responsables de la lutte antituberculeuse pour l'ensemble de leur population. En comparaison, le rôle du fédéral en la matière est vaste et diversifié. Par exemple, l'ASPC et Santé Canada collaborent avec les provinces et territoires sur les principaux enjeux liés à la tuberculose afin d'en réduire la propagation parmi les sous-groupes les plus vulnérables, y compris les peuples autochtones et les personnes nées à l'étranger.

Santé Canada, de concert avec les provinces, est responsable de veiller à ce que les services de lutte antituberculeuse soient dispensés ou accessibles aux Premières Nations vivant dans les réserves. Santé Canada accorde aussi un soutien financier au [gouvernement du Nunatsiavut](#) pour l'aider à compléter la gamme de services offerts aux citoyens de ce territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Agence de santé publique du Canada – [Prévention et contrôle de la tuberculose](#) : www.phac-aspc.gc.ca/tbpc-latb/
- Santé Canada – [La tuberculose](#) parmi les Premières Nations et les Inuits : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/diseases-maladies/tuberculosis/index-eng.php

- Association pulmonaire du Canada – [La tuberculose](#) : www.lung.ca/diseases-maladies/tuberculosis-tuberculose_e.php
- Organisation mondiale de la santé – [La tuberculose](#) : www.who.int/topics/tuberculosis/fr/index.html
- Agence de santé publique du Canada – [VIH/sida](#) : www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/
- *Votre santé et vous* – [VIH/sida](#) : www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/diseases-maladies/hiv-vih-eng.php
- *Votre santé et vous* – [Résistance aux antibiotiques](#) : www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/antibio-eng.php

POUR L'INDUSTRIE ET DES PROFESSIONNELS

- Santé Canada – [Tuberculose](#) : www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/dc-ma/tuberculosis-eng.php

RESSOURCES CONNEXES

Pour en savoir plus sur la sécurité des produits alimentaires, de santé et de consommation, consultez le site Web [Canadiens en santé](#) : www.canadiensensante.gc.ca

Vous trouverez d'autres articles sur la santé et la sécurité dans la section [Votre santé et vous](#) du site Web : www.sante.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245* pour les malentendants.

Mise à jour : mars 2012
Original : octobre 2002
©Sa Majesté la reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre de la Santé, 2012.
N° de catalogue : H13-7/34-2012F-PDF
ISBN : 978-1-100-99014-9